

une plus longue poignée est devenue nécessaire, afin que le jeu de la main rendit le coup plus ferme et plus juste.

Les épées du XVI^e siècle, dites rapières, ont toutes la poignée allongée; elles ont, de plus, une place ménagée sous la coquille pour y placer l'index.

M. Martin-Daussigny n'a pas l'intention de présenter cette observation d'une manière absolue, mais il pense cependant qu'il est bien d'en tenir compte.

M. Debombourg remercie le Comité du concours qu'il a bien voulu lui prêter en nommant une Commission qui a fait un rapport étendu sur l'Atlas historique du département du Rhône et a, par là, aidé beaucoup au vote du Conseil général, l'Académie ayant aussi mentionné le rapport fait par M. Dareste, membre de la Commission.

Après ces remerciements, M. Debombourg lit la partie historique de l'une de ses cartes et fait remarquer quelle est la différence essentielle qui existe entre la *mansion* et l'*obédience*. La première indiquant le manoir, la terre, la justice; la seconde s'entendant des dîmes, des rentes, des anniversaires et du casuel.

En outre, M. Debombourg démontre par quels moyens les seigneurs laïques sont arrivés à dépouiller les seigneurs ecclésiastiques, et l'auteur termine par une courte énumération des principaux possesseurs des fiefs de cette époque reculée de notre histoire provinciale. M. Debombourg ayant traité l'époque qui s'est écoulée de l'an 950 à l'an 1100.

A M. Debombourg succède M. Vingtrinier, qui donne lecture d'un travail sur les gravures de la bibliothèque Coste.

Après avoir fait remarquer de quelles ressources sont pour l'histoire ces précieuses estampes qui remettent sous nos yeux le tableau de Lyon avec toutes les modifications que notre ville a subies pendant les trois derniers siècles, M. Vingtrinier cite principalement la magnifique planche in-